

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

PoJ: 27 Doc. StC 5.30 5 juin 2008

CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

24 – 25 juin 2008, Bonn, Allemagne

AFFECTATION DES FONDS PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DES NOUVELLES PARTIES CONTRACTANTES

INTRODUCTION

Lors de la deuxième session de la Réunion des Parties, il a été convenu que chaque Partie devrait contribuer au budget adopté dans la Résolution 2.7. Par ailleurs, il a été convenu que les contributions présentées en l'Annexe de la Résolution 2.7 resteraient inchangées jusqu'à la prochaine session ordinaire de la Réunion des Parties.

Au cours de la troisième session de la Réunion des Parties, il a été décidé de répartir le budget sur trois piliers.

- Le premier pilier concernant les activités principales serait entièrement financé par les contributions annuelles des Parties contractantes.
- Les piliers 2 et 3 devraient être couverts par les contributions des nouvelles Parties et/ou par des contributions volontaires des Parties.

Lors de sa troisième session, la Réunion des Parties a décidé de modifier légèrement la décision précitée prise par la MOP2, Résolution 2.7. Il a été convenu que les contributions annuelles des Parties contractantes ayant adhéré après le 1^{er} janvier 2003 pourraient être mises de côté pour couvrir une partie des coûts des piliers 2 et 3 pour une durée totale de trois ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le nombre des Parties contractantes a été porté 33 à 59.1

A sa dernière réunion, le Comité permanent a convenu d'affecter un montant total de 172 280 €des fonds collectés à la préparation d'études internationales, au soutien apporté au projet FEM et à la mise en œuvre de l'Accord, de la Stratégie de communication et des Priorités internationales de mise en œuvre pour 2006-2008.

Ce document contient une vue d'ensemble du montant total disponible collecté grâce aux contributions des nouvelles Parties. A la fin du présent document, le Secrétariat proposera la façon dont les fonds disponibles pour 2008 peuvent être utilisés.

TACHES DU COMITE PERMANENT

- 1) Les membres du Comité permanent sont invités à prendre connaissance de l'état actuel des fonds collectés grâce aux contributions des nouvelles Parties et
- 2) à adopter la proposition préparée par le Secrétariat en ce qui concerne l'affectation des fonds.

1 Au 1er juin 2008

LES CONTRIBUTIONS DES NOUVELLES PARTIES

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le nombre des Parties contractantes a été porté de 37 à 59 (au 1^{er} juin 2008). Les Etats de l'aire de répartition suivants sont devenus Parties contractantes à l'Accord: Algérie, Belgique, République tchèque, Djibouti, Commission européenne, France, Ghana, Guinée-Bissau, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Libye, Luxembourg, Madagascar, Nigéria, Portugal, Slovénie, Syrie, Tunisie et Ouzbékistan. L'Annexe III paragraphe 6 de la Résolution 3.14, qui stipule que les 'contributions des États qui deviennent Parties à l'Accord après le début de l'exercice financier, la contribution initiale (à partir du premier jour du troisième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion jusqu'à la fin de l'exercice financier) est fixée au prorata de la contribution des autres États qui sont des Parties et se situent au même échelon dans le barème des Nations unies, mesure appliquée occasionnellement' a été utilisé par le Secrétariat comme disposition afin de calculer la contribution pour ces nouvelles Parties. Conformément aux Résolutions les contributions annuelles des Parties contractantes ayant adhéré après le 1^{er} janvier 2003 ont été mises de côté pour une durée totale de trois ans. Le résultat de cet exercice depuis 2006 est exposé dans le Tableau 1.

Tableau 1: Les contributions des nouvelles Parties

Nouvelles PC	En euros		
	2006	2007	2008
Algérie (1/10/06)	208	854	1328
Belgique (1/6/06)	9.934	17.461	27.166
République tchèque (1/9/06)	671	2.065	3213
Djibouti (1/3/04)	100	100	-
CE (1/10/05)	12.207	12.332	19.186
France (1/12/03)	96.213	-	-
Ghana (1/10/05)	100	100	100
Guinée-Bissau (1/11/06)	100	100	100
Lettonie (1/1/06)	264	271	673
Libye (1/6/05)	2.322	2.381	3.704
Lituanie(1/11/04)	422	433	-
Luxembourg (1/12/03)	1.354	-	-
Hongrie (1/2/03)	2.216	-	-
Irlande(1/8/03)	6.156	_	-
Italie (1/9/06)	18.122	55.746	86.729
Portugal (1/3/04)	8.267	8.477	-
Nigéria (1/7/04)	739	758	-
Slovénie (1/10/03)	1.442	_	-
Syrie (1/8/03)	668	-	-
Tunisie (1/10/05)	563	577	898
Ouzbékistan (1/5/04)	246	253	-
Total	162 134	101 008	143 197

Basé sur les chiffres indiqués dans le Tableau 1, le montant total des fonds qui découleront des contributions des nouvelles Parties pendant la période 2006-2008 s'élève à 407,339 € Lors de la quatrième réunion du Comité permanent il a été convenu que tous les fonds obtenus en 2006 seraient affectés à la préparation d'études internationales, au soutien du projet FEM et à la mise en œuvre de l'Accord, de la Stratégie de communication et des Priorités internationales de mise en œuvre pour 2006-2008. Il ne reste donc pas de fonds de 2006.

Le Secrétariat propose d'affecter un montant de 150 000 €consistant des contributions reçues en 2007 (102 008 €) plus une partie des contributions reçues en 2008 (47 717 €), qui est déjà disponible grâce

au fait que la République tchèque, la France et l'Italie ont fait parvenir leurs contributions pour 2006 – 2008 en un seul versement, à la finalisation des études internationales, à la préparation de la MOP4, au projet FEM ainsi qu'au développement d'une proposition de projet pour l'Afrique du Nord à être soumise à l'Agence espagnole pour le développement. La préparation de la proposition de projet pour l'Afrique du Nord est en préparation par le Secrétariat de l'AEWA, en étroite collaboration avec BirdLife International et l'Agence espagnole pour le développement et autre partenaires. La proposition de projet butte pour une durée de trois ans et un budget de 1,5 million € Les fonds proposés à être affecté pour le développement de ce projet seront utilisés pour un Consultant qui, en collaboration avec tous les partenaires, finalisera la proposition de projet.

Tableau 2: Proposition d'affectation des fonds provenant des contributions des nouvelles Parties

(en euros)

Description du projet	2008
Gestion de la Réunion des Parties	
1220 Consultants pour la MOP	25 000
2201 Organisation de la MOP4	30 000
Mise en œuvre du projet Itinéraires de migration Afrique-Eurasie du FEM	
2202 Projet (soutien pour la mise en œuvre du projet FEM)	40 000
Mise en œuvre de l'Accord	
2203 Mise en œuvre de plans d'action internationaux par espèce	15 000
Mise en œuvre de la stratégie de communication	
1227 Résultat 2: Communication externe	12 500
Application des Priorités internationales de mise en œuvre	
2320 Développement d'une proposition de projet pour l'Agence espagnole pour le développement	10,000
Total partiel	132 500
Total partici	132 300
Frais généraux du PNUE 13 %	17 225
Total général	149 725